



JOURNAL DE L'ENTREPRISE

EDITORIAL

**E
D
I
T
O
R
I
A
L**

2003 aura été, pour notre profession, une année avec des hauts et des bas.

Heureusement, nous avons eu à partager des petits et des grands bonheurs et de nombreux succès sont venus réjouir nos cœurs.

Enfin, grâce à la passion qui nous rassemble, vous m'avez donné, en visitant nos chantiers, le sentiment du travail bien fait.

Dans le cadre de notre activité organisée en marchés publics à bons de commande, les renouvellements et l'obtention de nouvelles parts de marché sont en quelque sorte les félicitations de nos clients et c'est avec fierté que je les partage avec vous.

Ces réussites commerciales sont, pour vous comme pour moi, un encouragement à encore mieux faire, en souhaitant que grâce à la fidélité de nos clients, nous puissions gagner en notoriété et en respect, et faire progresser l'entreprise.






Alors **2004** nous verra réussir une année conforme à nos objectifs budgétaires ambitieux tant sur le plan quantitatif que qualitatif, conditions indispensables à notre développement et qui garantit du travail pour chacun et un avenir plus serein pour tous.

Je profite de ce numéro pour rendre hommage à notre collègue Alain PERSON qui vient de quitter l'entreprise pour raison de santé et qui nous écrit une lettre d'une extrême gentillesse évoquant son attachement avec l'entreprise et les personnes qui y travaillent (ce courrier sera remis à chacun d'entre vous avec votre prochaine feuille de paie).

Merci Alain pour la qualité des relations tant professionnelles que relationnelles et saches que l'entreprise te sera toujours ouverte.

Patrick MEUNIER

SOMMAIRE

 EditorialP1	 SécuritéP4-5
 Flash sur l'EntrepriseP2 à 3	 QualitéP6 à 8
 Véhicules en enginsP3	

LES MARCHES OTENUS

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRIFICATION
ET D'EQUIPEMENT DE LA LOZERE

Travaux d'électrification rurale – Lots n°1 et 7
Marché 2004 – Reconductible en 2005 et 2006

700 000 €/an

TRAVAUX D'AMELIORATION DES MISES A LA TERRE

Centre EDF CORREZE-CANTAL
Marché 2004

200 K€/an

Patrick Meunier

SAINT FLOUR VILLE PHARE



Simulation : Saint Flour éclairé

Après la mise en lumière du viaduc de Garabit, le Syndicat mixte de Garabit Granval engage une autre opération d'envergure.

La valorisation par la lumière de l'éperon rocheux de SAINT FLOUR et des remparts de la ville haute.

Visible de très loin et notamment depuis l'autoroute A75, la perception nocturne permettra d'affirmer la position domi-

nante de la ville, qui, à l'image d'un phare attirera ou rassurera le voyageur nocturne.

La conception de ce projet a été confiée à Pierre BIDEAU, concepteur lumière, qui a entre autres références le littoral de BIARRITZ, la tour EIFFEL et les sites des JEUX OLYMPIQUES D'ATHENES 2004.

Environ 230 projecteurs d'une puissance maximum de 150 W seront nécessaires.

Ces travaux devraient débuter au printemps, de façon à être terminés pour le 14 juillet 2004, jour où les regards du monde entier seront tournés vers SAINT FLOUR à l'occasion de l'arrivée du tour de FRANCE dans la cité du vent.

Jean Michel de RIBIER

COMITE D'ENTREPRISE

Le Comité d'Entreprise rappelle aux salariés de l'Entreprise Electrique que des places à prix réduits pour les activités énumérées ci-dessous sont disponibles auprès de Sylvie Pinède.

ACTIVITE	PRIX ACHAT	PRIX VENTE CE	Nombre limité par salarié
CINEMA	6 euros	4.55 euros	10/mois
LE PAL	Adulte : 14 euros Enfant : 12 euros	8 euros 6 euros	4/an 6/an
VULCANIA	Adulte : 17 euros Enfant : 11 euros	10 euros 6 euros	4/an 6/an
CFA FOOT		4 euros	2 par match selon disponibilités

SPECTACLES

LA COOPERATIVE DE MAI :

Offre des spectacles à des prix comité (réduction de 1 à 3 euros sur la place normale). Il suffit de contacter Sylvie Pinède pour un concert au choix, de lui donner le chèque et elle réservera pour vous. Le soir du concert vous n'aurez qu'à prendre vos places au guichet.

LE ZENITH D'AUVERGNE :

Cette nouvelle salle implantée à Clermont doit être l'occasion d'aller aux concerts pour l'ensemble des salariés de l'entreprise.

Le comité a choisi de donner 10 euros de réduction pour une place de concert à chaque salarié deux fois par an.

RAPPEL

- La participation financière du CE pour un mariage est de 240 euros (avec justificatif : facture d'un matériel au choix).
- La participation aux activités enfant (colonie, stage, sport, voyage scolaire) est de 40 euros par enfant par salarié par an. Il est demandé de fournir un justificatif de paiement avec le nom et prénom de l'enfant, la date de l'activité, le montant et l'organisme.

Le Comité d'Entreprise



VEHICULES ET ENGINS



SECTEUR DECIZE

A reculé avec le camion nacelle en oubliant qu'une dérouleuse était attelée derrière : cette dernière s'est mise en travers → timon tordu

Coût : 673.69 euros

SECTEUR DECIZE

Les chevilles d'articulation de la tri benne ont été mises en diagonale au lieu d'être sur le même côté → châssis, faux châssis et tri benne tordus

Coût : 3 523.00 euros

GARAGE

A oublié de verrouiller une béquille de grue sur camion. En roulant dans la cour de l'entreprise pour faire des essais, la béquille est sortie → rupture de 2 flexibles

Coût : 237.50 euros. Mais cela aurait pu être catastrophique si la béquille avait heurté quelqu'un.

TOTAL JANVIER/FEVRIER

dépenses anormales

4 164.19 EUROS

**Dépenses
anormales**

Denis Pouillard



SECURITE : ANNEE 2003

De janvier à décembre 2003

GROUPES	Visites Chantier	Accidents de Trajet	ACCIDENTS DU TRAVAIL			ACCIDENTS VEHICULES	
			Accidents avec Arrêt	Nbre Jours Arrêt	Accidents Sans Arrêt	Avec Tiers	Sans Tiers
Direction, Bureaux et Administratifs							
Centre de LANGEAC	13		2	133			1
Centre de SAINT-FLOUR	10		3	226			
Centres de TAUVES et MONTBOUCHER	13						1
Centre de CLERMONT-FERRAND	14	1					
S.E.E.P.	12						3
Centres de DECIZE et LAPALISSE	12						1
Centre de MARVEJOLS	6						
Equipes Terres Profondes	2						
TOTAL ENTREPRISE	82	1	5	359	0	0	6

Les Accidents de trajet ne sont pas décomptés dans les accidents de travail

POUR MEMOIRE	Taux fréquence	Taux gravité
EE Année 2002	15.35	0.47
Année 2003	26.24	1.88

En décembre 2003 et janvier 2004 : pas d'accident

L'ANNEE 2003 A ETE UNE CATASTROPHE

Taux de fréquence : + **70 %** sur l'année 2003

Taux de gravité : + **400 %** sur l'année 2003

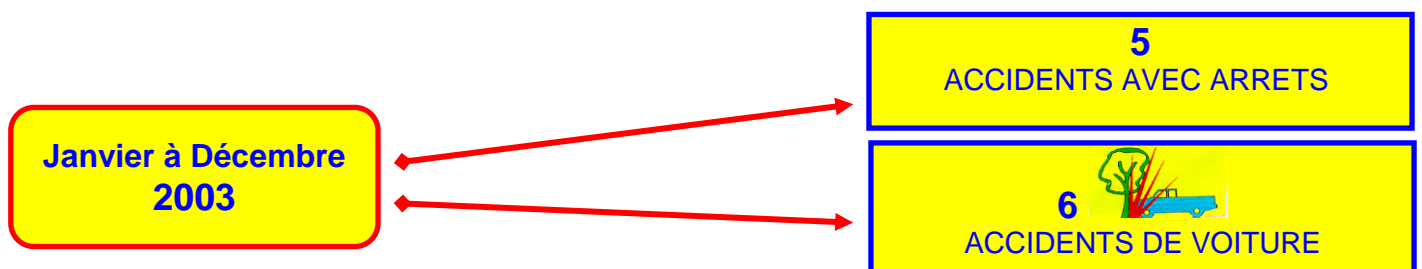
Tous les efforts faits en 2002 anéantis.

En 2004 nous devons redresser la barre pour atteindre le « 0 » ACCIDENT.

Un accident est toujours la conséquence
de multiples erreurs

A VOUS D'AGIR POUR LES EVITER
ET NE PLUS AVOIR D'ACCIDENTS

Pas de précipitation, réfléchissez avant d'agir et surtout
ANALYSEZ les risques que vous allez rencontrer.

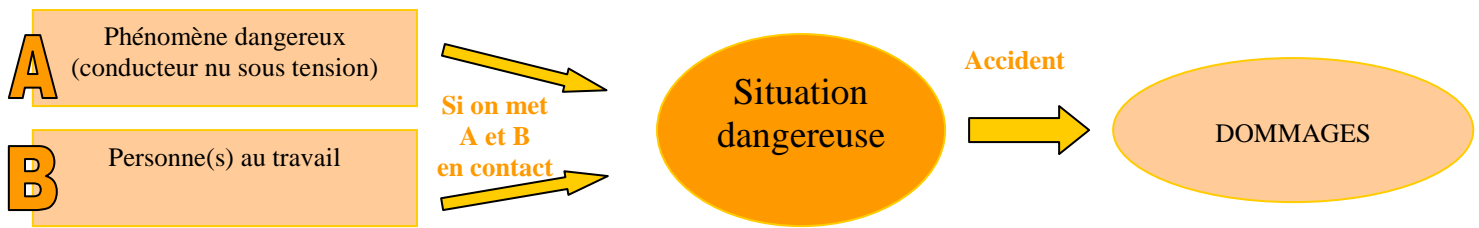


Claude POUZADOUX

EVALUATION DES RISQUES

1^{ère} partie

(2^{ème} partie au prochain numéro)



PRINCIPES GENERAUX DE PREVENTION (lois)

Le Chef d'Etablissement met en œuvre les mesures prévues sur la base des principes généraux suivants :

Eviter les risques

Evaluer les risques qui ne peuvent être évités

Combattre les risques à la source

Prendre des mesures de protection collective

Donner des instructions appropriées aux salariés (formation, information)

Le Chef d'Etablissement doit :

Evaluer les risques pour la sécurité et pour la santé des travailleurs

Lorsqu'il confie des tâches à un travailleur, prendre en considération les capacités de l'intéressé à mettre en œuvre les précautions nécessaires pour la sécurité et la santé.

Obligation des salariés

Il incombe à chaque travailleur de prendre soin, en fonction de sa formation et selon ses possibilités, de sa sécurité et de sa santé ainsi que celles des autres personnes concernées du fait de ses actes ou de ses omissions au travail (L230-3).

L'évaluation des risques correspond à la Première étape essentielle de la mise en œuvre des principes de prévention.

A - Evaluer les risques : identifier les phénomènes dangereux et apprécier les risques d'exposition des personnes.
Sur notre exemple : Conducteur nu sous tension / Personnel travaillant à proximité

B – Supprimer ou réduire les phénomènes dangereux et/ou les risques d'exposition des personnes.
Sur notre exemple : Isoler le conducteur nu (écran...) / Equiper le personnel de protection (gants, lunettes, tapis isolants...) / Mettre un balisage, barrière...

C – Former et informer l'ensemble des acteurs impliqués dans cette action collective.
Formation UTE C18-510 (risques électriques) / Formation aux travaux sous tension

DECRET DU 5 NOVEMBRE 2001

Portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs.

Article R230-1 – « l'employeur transcrit et met à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques pour la sécurité et la santé des travailleurs à laquelle il doit procéder. »

Cette évaluation comporte un inventaire des risques dans chaque unité de travail de l'entreprise.

La mise à jour est effectuée au moins chaque année ou lorsqu'une information supplémentaire concernant les risques identifiés dans une unité de travail est recueillie.

Les actions de prévention ainsi que les méthodes de travail mises en œuvre doivent garantir un meilleur niveau de protection de la sécurité et de la santé des travailleurs et doivent être intégrées dans l'ensemble des activités de l'entreprise et à TOUT NIVEAU DE L'ENCADREMENT.

Claude POUZADOUX



SYNTHESE DES FICHES DE NON CONFORMITE – JANVIER/FEVRIER 2004

NATURE	EMETTEUR	N°FICHE ET DATE	OBJET DE NON CONFORMITE	ACTION CURATIVE	ACTION CORRECTIVE	COUT GENERE PAR LA NON CONFORMITE	PART REMBOURSEE PAR FOURNISSEUR OU CLIENT
MAGASIN	M. GAUTIER	850 05/01/04	Livraison incomplète du matériel EP ce qui entraîne l'impossibilité de montage des projecteurs.	Reprise de l'éclairage du stade de foot de Vichy. Location d'une nacelle de 20 m pour finaliser les travaux.	Le fournisseur a identifié une erreur dans la codification du nouveau projecteur. Une action corrective a été mise en place.	1 105 euros	1 105 euros
CHANTIER	M. VEDRINE	548/549 07/01/04	Après la réalisation des travaux conformément à l'étude, l'objectif ohmique n'est pas atteint.	Réalisation de tranchées et forages supplémentaires après accord téléphonique du client.	M. LABROUSSE, EDF CORREZE CANTAL donne son accord pour des travaux supplémentaires afin d'obtenir les valeurs ohmiques.	550 euros	550 euros
CHANTIER	M. VEDRINE M. GOIGOUX	352/353 354 509/446 447 07/01/04	Après la réalisation des travaux conformément à l'étude, l'objectif ohmique n'est pas atteint.	Réalisation de tranchées et forages supplémentaires après accord téléphonique du client.	M. FAU, EGS AURILLAC donne son accord pour des travaux supplémentaires afin d'obtenir les valeurs ohmiques.	1 732 euros	1 732 euros
CHANTIER	M. TAILLANDIER	1006	Les lanternes « Riviera » ne se montent pas sur les crossettes achetées.	Un raccord est acheté pour assurer un montage correct de l'ensemble.	Le commercial indique que l'erreur vient d'un problème de retranscription de commande de matériel. Un remboursement des frais de dysfonctionnement est réalisé par THORN et une relecture des écritures est mise en place.	440 euros	440 euros
CHANTIER	M. JUILLARD	926 15/01/04	Le capot d'une lanterne COMATELEC Saphir grand modèle est tombé suite à un coup de vent.	Un capot neuf a été reposé.	Un contrôle sur place a été réalisé avec le fournisseur sur les fermetures des capots posés. L'anomalie d'une mauvaise conception des fermetures des capots ne peut pas être prouvée.	250 euros	Pas concerné
ADMINISTRATIF	M. POUILLARD	2533 26/01/04	Lorsque des bons de commande concernent des réparations et contrôles de véhicules, les rédacteurs ne font pas tous suivre au responsable du garage l'exemplaire « responsable d'affaires ».	Pour faire le suivi des travaux et surtout des contrôles réglementaires, je dois appeler les agences pour leur demander les documents sachant que le parc est de 180 véhicules et engins.	Une sensibilisation est faite au rédacteur de bon de commande afin qu'il respecte au quotidien la procédure du circuit des bons de commande.	152 euros	Pas concerné
TOTAL						4 229 €	3 827 €

ETAT DE SYNTHESE DES FICHES DE DYSFONCTIONNEMENT

DYSFONCTIONNEMENT INTERNE DE JANVIER/FEVRIER 2004			
NATURE	EMETTEUR	FICHE	COUTS
MAGASIN	M. PORTAL	635	73.00 €
MAGASIN/Déchet Environnement	M. BRUNEL	110	73.00 €
MAGASIN	M. BRUNEL	109	73.00 €
MAGASIN	M. BESSON	431	73.00 €
GARAGE	M. POUILLARD	Coût garage (voir détail rubrique « véhicules en engins »)	4 164.19 €
TOTAL		2	4 456.19 €

COUT DE LA NON QUALITE JANVIER/FEVRIER:

8 685.19 Euros

LA QUALITE

un voyage sans fin

REVUE DE DIRECTION

La dernière revue de direction a permis d'analyser les objectifs QUALITE SECURITE et ENVIRONNEMENT pour 2003

Efficacité du système de management

L'efficacité du SME et du SMQ mesurée avec la conclusion des audits internes : 88 % d'audit de niveau 3 et 4 « acceptable et satisfaisant » et 12 % d'insuffisant. Les écarts sont principalement dus à des documents d'enregistrement qui manquent ou mal complétés. Chacun de nous doit améliorer au quotidien notre qualité de travail.

Amélioration de la productivité

L'objectif n'est pas respecté : nous sommes à 5.6 % de résultat par rapport au chiffre d'affaires alors que l'objectif était à 6 %.

Satisfaction des clients

L'objectif est respecté : nous avons reçu 65 fiches dont 2 négatives. Le taux de satisfaction de nos clients est de 96.92 %.

Respect des délais de commande ou achat

L'objectif n'est pas atteint, nous avons 93 % de commandes réalisées dans les délais demandés. Nous maintenons l'objectif de respecter les délais de commandes > 95 %

Respect du plan de formation

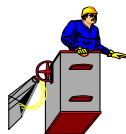
L'objectif est atteint, nous avons 98 % des formations qui ont été réalisées.

Coût des dysfonctionnements

L'objectif est respecté 132 fiches rédigées à ce jour pour un coût de 70 858 euros de non qualité.

**Nombre
de fiches
par catégorie**

CHANTIER



68 FICHES

MAGASIN



36 FICHES

ADMINISTRATIF



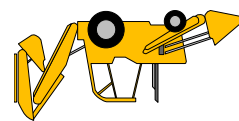
13 FICHES

ETUDES



7 FICHES

GARAGE



8 FICHES

Déclaration de dégâts au tiers chantier

L'objectif n'est pas respecté nous avons 1 déclaration de plus qu'en 2002. Chaque Responsable d'Affaires et Responsable de chantier doit rechercher avec le personnel la meilleure organisation des chantiers pour réduire les dégâts occasionnés par nos travaux. Le coût payé par l'entreprise est de 13 424 euros soit 8 626 euros de plus qu'en 2002.

Accident du travail

L'objectif n'est pas atteint et l'effort reste à poursuivre. Le taux de fréquence a été de 26.24 et le taux de gravité de 1.88. Les objectifs fixés pour 2004 sont un taux de fréquence <20 et un taux de gravité <1.

Frais de réparation de véhicules

L'objectif est atteint, une baisse du coût de l'entretien courant des véhicules a été réalisée de 39 156 euros. Le nouvel indicateur concernant des réparations impayées suite à de mauvaises manipulations ou accidents avec une responsabilité interne est de 84 505 euros. L'objectif 2004 est de réduire de 50 % les mauvaises manipulations.

Gestion des déchets

L'objectif est enfin atteint cette année, sur 127 bennes, 3 ont été reclassées ce qui fait un taux de bennes bien triées de 97.6 %. L'objectif 2004 est de maintenir un taux > 95 de bon tri. Restons vigilants sur le tri sélectif car le coût d'une erreur de tri et c'est une benne complète qui est reclassée.

Consommation en énergie

Notre objectif est de stabiliser les consommations en eau, électricité, gaz et fioul pour l'ensemble de nos sites. Cet objectif n'est pas respecté pour les consommations en électricité de Montboucher soit 1 743 Kw en plus. Pour les consommations d'eau, Decize a une consommation supérieure de 16 m3 par rapport au prévisionnel et Langeac de 4 m3. Le surcoût global est de 155 euros.

Accidents environnementaux

A ce jour, nous avons aucun accident environnemental, notre objectif est atteint.

Conclusion des coûts de non qualité 2003

Nous avons pris l'ensemble de la chaîne de la non qualité sur toute notre organisation. Les dysfonctionnements quotidiens, frais de réparations suite aux mauvaises manipulations, les dégâts au tiers de chantier, les coûts des bennes de déchets mal triées, sont intégrés dans ce coût. Nous encerclons enfin la non qualité, son coût est de 169 475 euros pour 2004. Il faut bien sûr le comparer par rapport au chiffre d'affaires, la non qualité représente 1 % du chiffre d'affaires. Tous nos efforts doivent tendre à réduire, voire à supprimer les faux pas de notre organisation.

Philippe AUTISSIER

LA QUALITE

LE SIGNE DU PROGRES

Journal de L'ENTREPRISE ELECTRIQUE
18, Rue de la Gantière - BP 324
63009 CLERMONT-FERRAND
Tél. 04.73.26.35.90 - Fax 04.73.26.31.42
www.lentreprise-electrique.fr

Directeur de la Publication : Patrick MEUNIER
Comité de Rédaction, Réalisation : Marie-Anne MIOLANE
Rédacteurs: Les salariés
Impression : Chaumeil Repro
Tirage : 260 Exemplaires